

# Accompagnateur privé pour convois exceptionnels avec autorisation de police

## Cours: ACE

Depuis 2016 dans le canton de Zurich ainsi que dans certains autres cantons, les entreprises de transports peuvent faire accompagner les convois exceptionnels par leurs propres collaborateurs. Ce personnel doit avoir suivi avec succès une formation relative à l'accompagnement privé de convois exceptionnels. Pour la Suisse Romande, la formation est dispensée conjointement par l'ASTAG et la Police cantonale fribourgeoise. D'autres corps de police et partenaires interviennent également durant le cours. L'autorisation est reconnue par divers cantons.

### [Le chemin vers le permis ACE](#)

La formation d'accompagnateur privé pour convois exceptionnels avec autorisation de police se compose d'une partie théorique, d'une partie pratique et se termine par des examens. Après avoir réussi les tests, la Police cantonale fribourgeoise délivre au candidat une autorisation ACE. L'ACE reçoit un permis personnel au format carte de crédit.

#### **Information de cours**

##### **But**

Les ACE sont formés à la planification et l'accompagnement sécurisé de convois exceptionnels (extra lourd, extra large, extra long).

##### **Participants**

Personnes accompagnant des convois exceptionnels.

##### **Conditions de participation**

- Aucune condamnation pénale pertinente (Un extrait récent du casier judiciaire doit être fourni)
- Permis de conduire Suisse, catégorie C et CE
- Bonne connaissance de la langue française et du terrain
- Preuve que le matériel prescrit, l'équipement et le véhicule sont disponibles après la formation ou sont mis à disposition par l'employeur.
- Assurance responsabilité civile valable (min. 10 Mio.)

Les inscriptions se font par voie postale accompagnées du formulaire ci-dessous

[Formulaire d'inscriptions 2023](#)

[CGV](#)

Veillez imprimer, compléter et envoyer le formulaire à l'adresse suivante :

ASTAG Schweizerischer  
Nutzfahrzeugverband  
Sandra Kaeser  
Wölflistrasse 5  
3006 Bern

Ou par mail à:  
[ausbildung@astag.ch](mailto:ausbildung@astag.ch)

## **Contenu du cours**

Formation théorique (4 jours)

- Bases légales
- Droits et obligations ACE (Autorisation ACE de police et conditions standard ACE)
- Responsabilité, responsabilité civile et responsabilité pénale
- Signalisation routière
- Autorisations spéciales
- Infrastructures routières/statiques, particularités, tunnels, ponts
- Gestion du trafic (Coordination avec la police, centrale de gestion de la circulation, obligation d'annonce, responsabilités)
- Comportement/obligations lors d'accidents de circulations et dégâts matériel
- Contrôle avant départ : Permis, véhicules, sécurisation du chargement, etc.
- Comportement lors de l'accompagnement
- Planification et exécution de convois exceptionnels

Formation pratique

- Certification de la participation à min. 5 convoi exceptionnel
- Examen pratique (Planification et exécution d'un convoi exceptionnel)

Coordonnées pour les modules supplémentaires: NE, GE, JU, VD, VS

[Coordonnées pour les modules supplémentaires FR](#)

[Coordonnées pour les modules supplémentaires DE](#)

Cours reconnu OACP par l'ASA (2 jours)

## **Prix du cours**

Membre: CHF 1700.-

Non membre: CHF 1900.-

Inclus : Matériel de cours, restauration

Exclu : Frais administratifs, autorisation et permis ACE

## **Déroulement du cours**

Le cours a lieu uniquement si un minimum de 8 participants se sont inscrits. Pour des questions d'organisation, le nombre de participants maximum est limité à 12 personnes. La direction de cours se réserve le droit de limiter le nombre de participants par entreprise de transport/exploitation.

## **Lieu du cours et du restaurant**

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Route de Grangeneuve 31

1725 Posieux

Lien: <https://www.fr.ch/grangeneuve/sommaire/services-seminaires-restauration>

## **Autorisation/admission / Modules supplémentaires**

Les autorisations et admissions sont de la compétence de la police cantonale.

Police cantonal de Fribourg, informations complémentaires sur [fr.ch/pol](http://fr.ch/pol)

Police de la circulation et de la navigation

Case postale 1222, 1701 Fribourg

E-Mail: [otr@fr.ch](mailto:otr@fr.ch)

Tel: 026 305 20 01